ENG244 - Information et communication pour l'ingénieur - Oral probatoire

Mis à jour le 11-02-2025

Code : ENG244

Unité d'enseignement de type cours

3 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **30 heures**

Responsabilité nationale : EPN07 - Chimie Vivant Santé / Olivier HENNEBERT

Contact national :

EPN07 - Chimie, vivant, santé

2 rue Conté
31.4.58
75003 Paris
01 40 27 23 81
Myriam Pillier
myriam.pillier@lecnam.net

Présentation

Prérequis

- Cette UE est accessible **exclusivement** aux élèves inscrits à l'Ecole d'Ingénieurs du Cnam.
- Son obtention est un préalable à la préparation du mémoire d'ingénieur.
- Elle est obligatoire et ne peut être obtenue par VES ou VAE que dans le cas d'une validation totale du diplôme d'ingénieur de la spécialité concernée.

Objectifs pédagogiques

Savoir maîtriser l'information spécialisée :

- Chercher l'information, l'évaluer, la valider
- Produire et communiquer l'information.

Savoir communiquer en situation professionnelle par écrit et à l'oral.

Compétences

Savoir maîtriser l'information spécialisée :

- Chercher l'information, l'évaluer, la valider
- Produire et communiquer l'information.

Savoir communiquer en situation professionnelle par écrit et à l'oral.

Programme

Contenu

Cette UE est organisée en trois parties :
1. **La première partie** " générale " est consacrée à l'acquisition des savoirs et savoir-faire en information et communication pour l'ingénieur et regroupe les élèves de plusieurs spécialités, si nécessaire. Les sujets des séances porteront sur l'expression écrite et orale, l'utilisation des ressources bibliographiques et la propriété intellectuelle (disponibles en vidéos).
2. **La deuxième partie** : Les élèves sont amenés à synthétiser l'information technique et scientifique sous forme de présentation orale et/ou document écrit. Ces travaux seront commentés lors des séances de cours.
3. **La troisième partie** est dédiée à l'écriture du mémoire bibliographique sur un sujet de la spécialité et présentation de ce travail lors de la soutenance orale de l'examen.

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Examen final

Description des modalités de validation

- Les modalités de validation sont définies par spécialité mais comportent obligatoirement la rédaction d'un document de synthèse et une présentation orale devant un jury présidé par un professeur de la spécialité.
- Nul ne peut se présenter à l'évaluation de cette UE plus de trois fois.